

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 1 de 16

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

GYEON Q2R MarinePolish Step 2

UFI: RTN4-3788-D00U-CHEM

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Produit de polissage pour bateaux - conçu pour éliminer les rayures, l'oxydation et les défauts du gelcoat et de la peinture.

Passionnés et professionnels (utilisateurs finaux)

###### Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Fabricant

Société: Gyeon Technology  
Rue: 1405-538, 212, Gasan digital 1-ro  
Lieu: Geumcheon-gu, Seoul, Korea  
Téléphone: +82-10-4339-3599  
Interlocuteur: Robert Gyeon  
E-mail: sales@gyeon.co

###### Fournisseur

Société: WAX-IT bv  
Rue: Westerring 27 i  
Lieu: B-9700 Oudenaarde  
Téléphone: +32 055860050  
E-mail: info@gyeonquartz.be

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoisons: 070 245 245. This phone number is available 24/7.

##### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Conseils de prudence

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

###### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE). Peut produire une réaction allergique.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 2 de 16

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.  
Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants pertinents

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	7 - 15 %
	265-150-3 649-327-00-6	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H304 H411	
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié	5 - 8 %
	265-149-8 649-422-00-2	
	Asp. Tox. 1; H304	
8042-47-5	huile minérale blanche (pétrole)	1 - 3 %
	232-455-8	
	Asp. Tox. 1; H304	
120-51-4	benzoate de benzyle	0,2 - < 0,3 %
	204-402-9 607-085-00-9	
	Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H400 H411	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)	0,1 - < 0,2 %
	227-813-5 601-096-00-2	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-48-9	265-150-3	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	7 - 15 %
		par inhalation: CL50 = (5,61) mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
8042-47-5	232-455-8	huile minérale blanche (pétrole)	1 - 3 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
120-51-4	204-402-9	benzoate de benzyle	0,2 - < 0,3 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3253 mg/kg	
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)	0,1 - < 0,2 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	

#### Information supplémentaire

- Naphta léger (pétrole), alkylation; naphta modifié à bas point d'ébullition (P)
- Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié (P)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 3 de 16

Note P: La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7).

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

###### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

###### Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

###### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

###### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

###### Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

###### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

##### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

###### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 4 de 16

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

##### **Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

##### **Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique Elimination.

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir rubrique 8.)  
Eviter la formation de nébulisats huileux.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.  
Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### **Information supplémentaire**

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. rubrique 8

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Matériau approprié pour Récipient: Acier inoxydable. acier. température de stockage: +10°C - 30°C Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants.  
Matières radioactives. Matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.  
Température de stockage conseillée : 25 °C

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 5 de 16

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1344-28-1	Aluminium (oxyde d') (en Al)	-	1		8 h	
5392-40-5	Citral (vapeur et aérosol)	5	32		8 h	
56-81-5	Glycérine (brouillard)	-	10		8 h	
102-71-6	Triéthanolamine	-	5		8 h	

##### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
	Milieu environnemental	
1344-28-1	oxyde d'aluminium	
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	20 mg/l

#### Conseils supplémentaires

Valeurs limite de l'air:

Possibilité de l'exposition avec Aérosol ; Valeur seuil = 5 mg/ m3 - Source: ACGIH

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) EN ISO 16321-1:2022

##### Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Autres:

PVA (alcool polyvinylique). - non déterminé

temps de résistance à la perforation: >= non déterminé

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau, et ne conviennent pas pour une opération d'urgence.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 6 de 16

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

#### Protection de la peau

Vêtements de protection ininflammables et résistants aux huiles.

#### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

- formation d'aérosol ou de nébulosité
- dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié: Protection respiratoire en cas d'aérosol: Utilisez un masque muni d'un filtre de type A2, A2/P2 ou ABEK.

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	blanc	
Odeur:	pomme, menthe	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		95 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		négligeable
pH-Valeur:		8,5
Viscosité cinématique:		19180 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité:		miscible.
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
La vitesse de dissolution:		négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:		négligeable
La stabilité de la dispersion:		négligeable
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité apparente:		négligeable
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		négligeable

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 7 de 16

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenu

Température d'inflammation spontanée

solide:

négligeable

gaz:

négligeable

Propriétés comburantes

aucune/aucun

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Point de sublimation:

négligeable

Point de ramollissement:

négligeable

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Voir rubrique 10.5.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition				

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 8 de 16

	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	ECHA Dossier	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l	(5,61)	Rat	ECHA Dossier	
8042-47-5	huile minérale blanche (pétrole)					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	ECHA Dossier	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l	Rat	ECHA Dossier	
120-51-4	benzoate de benzyle					
	orale	DL50 mg/kg	3253	Souris	Dossier REACH	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin.	Dossier REACH	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Dossier REACH	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000		Dossier REACH	

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE). Peut produire une réaction allergique.

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié:

Mutagénicité in vitro/génotoxicité:

Méthode:

- 479 (Genetic Toxicology: In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in Mammalian Cells)

- 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

- 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Résultat: négatif. ; bibliographie: Dossier REACH

Mutagénicité in-vivo/génotoxicité:

Méthode:

- 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)

- 478 (Genetic Toxicology: Rodent Dominant Lethal Test)

Résultat: négatif.

bibliographie: Dossier REACH

Toxicité pour la reproduction

Méthode:-



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 9 de 16

Espèce: Sprague-Dawley Rat ; Voie d'exposition : par voie orale  
 Résultat: NOAEL > 1500 mg/kg ; bibliographie: Dossier REACH  
 Toxique pour le développement / effets tératogènes  
 Méthode: 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)  
 Espèce: Sprague-Dawley Rat  
 Voie d'exposition : par voie orale  
 Résultat: NOAEL = 1000 mg/kg ; bibliographie: Dossier REACH

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié:  
 Mutagénicité in vitro/génotoxicité:  
 Méthode:  
 - 479 (Genetic Toxicology: In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in Mammalian Cells)  
 - 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)  
 - 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)  
 Résultat: négatif.  
 bibliographie: Dossier REACH

Huile minérale blanche (pétrole):  
 mutagénicité in vitro:  
 Méthode: 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)  
 Résultat: négatif.  
 bibliographie: ECHA dossier  
 Carcinogénétique:  
 Méthode: (par voie orale.) 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)  
 espèce: Rat ; Durée du test: 2 ans  
 Résultat: NOAEL = 1200 mg/kg ; bibliographie: ECHA dossier  
 Toxicité pour la reproduction:  
 Méthode: 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)  
 espèce: Rat  
 Résultats: NOAEL >= 1000 mg/kg; bibliographie: Dossier REACH  
 Toxique pour le développement / effets tératogènes:  
 Méthode: 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)  
 espèce: Rat  
 Résultats: NOAEL >= 5000 mg/kg; bibliographie: Dossier REACH

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié:

Toxicité orale subchronique:

Méthode:-

Espèce: Sprague-Dawley Rat

Durée d'exposition: 90d

Résultat: NOAEL = 750 mg/kg

bibliographie: Dossier REACH

toxicité par inhalation subchronique :

Méthode: 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)

Espèce: Souris

Durée d'exposition: 90d

Résultat: NOAEC = 1000 mg/kg

bibliographie: Dossier REACH

Toxicité orale subchronique:

Méthode: 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Espèce: Sprague-Dawley Rat

Durée d'exposition: 28d

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 10 de 16

Résultat: NOAEC = 0,5 ml/kg  
bibliographie: Dossier REACH

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié:

Toxicité orale subchronique:

Méthode:-

Espèce: Sprague-Dawley Rat

Durée d'exposition: 90d

Résultat: NOAEL = 750 mg/kg

bibliographie: Dossier REACH

toxicité par inhalation subchronique :

Méthode: 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)

Espèce: Souris

Durée d'exposition: 90d

Résultat: NOAEC = 1000 mg/kg

bibliographie: Dossier REACH

Toxicité orale subchronique:

Méthode: 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Espèce: Sprague-Dawley Rat

Durée d'exposition: 28d

Résultat: NOAEC = 0,5 ml/kg

bibliographie: Dossier REACH

Huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité orale subchronique:

Méthode: 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

espèce: Rat

Résultats: NOAEL = 20000 ppm.

bibliographie: Dossier REACH

Toxicité dermique subchronique:

Méthode: 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)

espèce: Rat.

Résultats: NOAEL >2000 mg/kg

bibliographie: Dossier REACH

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

##### Autres informations

Aucune donnée disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition					

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 11 de 16

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,2 mg/l	LL50:	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,1 mg/l	EL50:	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4,5 mg/l	EL50:	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 2,6 mg/l	NOELR:	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	
8042-47-5	huile minérale blanche (pétrole)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Leuciscus idus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 100 mg/l	LL50 >	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 100 mg/l	NOEL >=	28 d	QSAR	ECHA Dossier	
120-51-4	benzoate de benzyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,32	96 h	Danio rerio	Dossier REACH	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,475	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Dossier REACH	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	4,26	48 h	Daphnia magna	Dossier REACH	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,258	21 d	Daphnia magna	Dossier REACH	EU Method C.20
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	> 10000	3 h	Boue activée	Dossier REACH	ISO 8192
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,72	96 h	Pimephales promelas	Dossier REACH	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,32	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Dossier REACH	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,307	48 h	Daphnia magna	Dossier REACH	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ( )	209 mg/l	3 h		Dossier REACH	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation				
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition				
	OECD Guideline 301 F		77%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié				
	OECD 301 F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D		61	28	ECHA Dossier
120-51-4	benzoate de benzyle				
	EU Method C.4-D		94%	28	Dossier REACH
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)				
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E		80 %	28	Dossier REACH

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 12 de 16

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
8042-47-5	huile minérale blanche (pétrole)	>4
120-51-4	benzoate de benzyle	ca. 3,97
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)	4,38

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
120-51-4	benzoate de benzyle	193,4	no data	Dossier REACH
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)	864,8	no data	Dossier REACH

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

##### Code d'élimination des déchets - Produit

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

##### Code d'élimination des déchets - Résidus

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 13 de 16

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les rubriques 6 - 8

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 14 de 16

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: non déterminé

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: non déterminé

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

##### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

##### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Rev. 1,0; 15.07.2016, Première publication

Rev. 1.1; 01.09.2016, Modifications apportées à la rubrique: 1, 16.

Rev. 2.0; 15.05.2020, Actualisation Modifications apportées à la rubrique: 2-16.

Rev. 2.1; 11.01.2021, Actualisation

Rev. 3.0; 06.01.2023, Actualisation Modifications apportées à la rubrique: 2-16.

Rev. 3.1; 13.08.2024, Actualisation

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 15 de 16

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables  
 Acute Tox: Toxicité aiguë  
 Asp. Tox: Danger par aspiration  
 Skin Irrit: Irritation cutanée  
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée  
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 d: day(s)  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 ECHA: European Chemicals Agency  
 EWC: European Waste Catalogue  
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 h: hour  
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 NOAEL: No observed adverse effect level  
 NOAEC: No observed adverse effect concentration  
 NLP: No-Longer Polymers  
 N/A: not applicable  
 OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques  
 PNEC: predicted no effect concentration  
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )  
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals  
 SVHC: substance of very high concern  
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
 NU : Nations Unies  
 VOC: Volatile Organic Compounds

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2R MarinePolish Step 2

Date de révision: 13.08.2024

Code du produit: GM0040

Page 16 de 16

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE). Peut produire une réaction allergique.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*